

Octobre 2022

Politique Climat du groupe Caisse des Dépôts

Plan d'action d'adaptation

2022



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE



Sommaire

Introduction

1 L'adaptation des activités du Groupe

- ▶ Le choix d'une première étape : l'immobilier et les infrastructures
 - Sensibiliser les équipes en s'appuyant sur les meilleures pratiques
 - Intégrer l'adaptation dans les décisions opérationnelles et financières
 - Etat d'avancement en septembre 2022
 - Appliquer des principes communs de « bonne adaptation »
- ▶ Articuler la démarche d'adaptation aux obligations réglementaires
- ▶ Intégrer l'adaptation dans le pilotage du Groupe
- ▶ En 2023 : poursuite et élargissement des travaux

2 Contribution à l'adaptation des territoires et offres de solutions d'adaptation

- ▶ L'offre de la Banque des territoires
- ▶ Solutions d'adaptation des filiales et participations stratégiques

Annexes

- 1 Du réchauffement mondial aux risques physiques
- 2 Climat en France et perspectives

Introduction

Accroître la résilience aux changements climatiques du Groupe et des territoires

Face aux changements climatiques, la stratégie principale du Groupe demeure de réduire ses émissions de GES pour contribuer à contenir le réchauffement mondial sous 1,5°C. Néanmoins, le plus récent rapport du Giec affirme qu'il y a au moins 50 % de chances que le réchauffement dépasse 1,5°C dans les 5 prochaines années par rapport aux niveaux préindustriels, même si les émissions sont drastiquement contenues puis réduites¹. Alors que l'augmentation des températures moyennes a dépassé 1°C dans le monde², des perturbations météorologiques directement attribuées par les experts à ce réchauffement sont déjà constatées partout dans le monde, causant des dommages croissants aux activités, actifs et habitants des territoires.

Nous devons donc anticiper et préparer les réponses aux événements climatiques à venir pour éviter et minimiser les impacts, réagir aux crises, limiter leurs conséquences, réparer les dommages et reconstruire mieux.

Le groupe Caisse des Dépôts lance en 2022 un plan d'action d'adaptation au changement climatique comportant deux volets :

■ **l'adaptation des activités opérationnelles et financières du Groupe**

Cette démarche vise à systématiser l'adaptation au changement climatique dans les décisions et processus de gestion. Le plan d'action du Groupe se déploiera progressivement, selon une approche cohérente par classes d'actifs et type d'activités, telle que décrite ci-dessous. Centré en 2022 sur l'immobilier et les infrastructures, il sera dès 2023 et progressivement étendu sous des formes appropriées aux autres secteurs du Groupe.

■ **l'adaptation des territoires et les offres aux clients**

La Banque des Territoires a lancé fin 2021 l'élaboration de nouvelles offres d'accompagnement et de financement répondant aux besoins d'adaptation des territoires. Ces offres qui envisagent l'adaptation des territoires de manière systémique, s'ajouteront aux solutions d'adaptation déjà proposées par des filiales et participations stratégiques telles que la Scet, CDC Biodiversité, la Société forestière et Egis.

Cette double approche, « adaptation du groupe Caisse des Dépôts » et « adaptation par le groupe Caisse des Dépôts » viendra renforcer sa contribution aux Objectifs de Développement Durable et constitue l'une des déclinaisons de sa raison d'être qui vise en particulier à « contribuer à une vie meilleure pour toutes et tous ».

¹ Voir en annexe 2 les projections climatiques en France métropolitaine

² World weather organisation 2022: https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=22080#.Yw-FPXZBzeM

1

L'adaptation des activités du Groupe

► Le choix d'une première étape : l'immobilier et les infrastructures

En raison de leur longue durée de vie, les actifs immobiliers et les infrastructures³ seront immanquablement affectés par les conséquences du réchauffement. Ils représentent une part importante des portefeuilles et activités de la Caisse des Dépôts et de ses filiales et participations, c'est pourquoi il a été décidé d'y travailler en priorité.

En fonction de ses taux de détention et des modes de gestion de ces activités, le groupe Caisse des Dépôts dispose là d'une capacité directe d'adaptation d'actifs essentiels au développement durable⁴. Cette capacité est également variable selon les aléas : par exemple, si les investisseurs disposent de leviers directs pour minimiser les impacts de la chaleur sur leurs actifs, la lutte contre les inondations ou encore contre les feux de forêt ne relève pas uniquement d'eux et doit s'appréhender au sein de systèmes, principalement territoriaux, ce qui les engage à nouer un dialogue sur l'adaptation au changement climatique avec leurs parties prenantes.

³ Les infrastructures sont des actifs réels qui présentent tout ou partie des caractéristiques suivantes : dépenses en capital initial élevée, longue durée de vie, fourniture de service essentiels pour l'économie et la qualité de vie (externalités positives), monopole naturel, intervention des pouvoirs publics, rentabilité à long terme et rendements réguliers.

⁴ Les entités Groupe concernées pour **l'immobilier** : Icade, CDC Habitat, La Poste, CNP Assurances, la Banque des Territoires, CDC Invest Immo et l'immobilier d'exploitation de la Caisse des Dépôts, principalement en France et marginalement en Europe ; pour les **infrastructures** : la Banque des Territoires, les participations stratégiques de la Caisse des Dépôts et CPN Assurances RTE et GRTGaz en France et STOA, fonds d'investissement dans les pays émergents et en développement.

■ Sensibiliser les équipes en s'appuyant sur les meilleures pratiques

L'enjeu d'adaptation est une préoccupation récente et une étape de sensibilisation et de formation est nécessaire au démarrage, tant des équipes internes que des partenaires et contreparties du Groupe.

En 2022, le Groupe a organisé des ateliers internes en présentant les meilleures pratiques des filiales et participations stratégiques de la Caisse des Dépôts qui disposent d'une avance de méthode, d'outils et de déploiement : Icade et CDC Habitat dans l'immobilier, RTE, gestionnaire d'infrastructures de transport d'électricité, Egis, apporteur d'expertise et de solutions d'adaptation, tout comme CDC Biodiversité pour le recours aux solutions d'adaptation fondées sur la nature. Le Groupe a également bénéficié du témoignage de la BEI s'est appuyé sur les études et les conseils d'I4CE⁵.

De son côté, l'Institut CDC pour la recherche a mené en 2021 et 2022 un cycle de séminaires sur les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans les territoires : chaleur en ville, assureurs face au changement climatique, circuits courts, littoral, inondations, moyenne montagne et le Hub des territoires, espace d'échanges animé par la Banque des territoires a également organisé des rencontres thématiques : « le littoral face aux risques d'érosion et de submersion », « confort d'été et lutte contre les îlots de chaleur en ville », « adaptation des territoires ». Ce cycle sera poursuivi avec de nouvelles rencontres consacrées à la gestion de l'eau et à la montagne.

Le besoin reste fort d'approfondir les connaissances et de proposer des outils et méthodes pour aborder cet enjeu inédit en développant une culture du risque climatique. Le Groupe poursuivra et étendra l'acculturation interne et le dialogue avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'immobilier et des infrastructures tels que les aménageurs, constructeurs, architectes, bureaux d'étude, promoteurs, gestionnaires d'infrastructure, au fur et à mesure du déploiement de sa démarche.

Cette première étape a également préparé l'adoption de plans d'adaptation dans les secteurs immobiliers et infrastructures du Groupe.

■ Intégrer l'adaptation dans les décisions opérationnelles et financières

La réglementation française impose déjà aux territoires, infrastructures et actifs immobiliers de se prémunir contre les risques naturels actuels. Mais les dérèglements croissants du climat supposent d'aller plus loin pour prévenir les risques futurs et accroître ou maintenir la résilience. L'ampleur du réchauffement à venir, et donc des risques futurs, est incertaine : elle dépendra, dans le temps, de la capacité mondiale à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le réchauffement se concrétisera, selon les géographies, par des aléas variés : vagues de chaleur, tempêtes, inondations, sécheresses, montée du niveau des mers, feux de forêt... Enfin, ces aléas impacteront diversement les activités et populations, selon leur degré de vulnérabilité et leur capacité à s'adapter. C'est pourquoi l'adaptation au changement climatique est un processus à mener actif par actif, fondé sur la connaissance de son contexte. Estimer les risques potentiels, si possible en projetant différents scénarios de réchauffement possibles, à différents horizons de temps, en fonction de l'exposition aux différents aléas et de la

⁵ Institut de l'économie pour le climat, think tank fondé par la Caisse des Dépôts dont un des grands pans de recherche porte sur l'adaptation des territoires <https://www.i4ce.org/themes/climat-adaptation-et-resilience/>

vulnérabilité intrinsèque des activités, est un préalable indispensable pour prévoir des plans et mesures d'adaptation.⁶

Le Groupe a pour ambition de prendre systématiquement en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique dans ses décisions et modes de gestion, à travers trois objectifs :

- **Au stade initial des investissements dans les projets**

Progressivement, les équipes d'investissement et les filiales du Groupe opératrices intégreront les risques liés aux dérèglements climatiques dans l'étude des projets d'investissement. Pour les actifs neufs, elles chercheront à s'assurer que ces risques ont été réduits dès la conception des projets. Pour les acquisitions d'actifs anciens, elles prévoient les actions d'adaptation le cas échéant.

Cela pourra les amener, à l'avenir, à fixer et rendre publics des critères d'adaptation dans leurs décisions d'investissement, notamment en lien avec la taxonomie européenne des actifs durables.

- **Pour les actifs déjà acquis ou gérés**

Des analyses de risques physiques liés au changement climatique seront progressivement menées à l'échelle des portefeuilles, visant à classer les actifs par niveau de risques opérationnels et financiers afin de définir des priorités d'adaptation, de prendre les mesures immédiatement nécessaires, d'élaborer des plans à court/moyen termes mais aussi d'assurer, dans la durée, la gestion dynamique de trajectoires d'adaptation qui devront être actualisées en fonction de l'évolution des risques.

- **Suivi des risques, des plans d'adaptation et de la résilience des activités**

L'objectif est d'intégrer le suivi et le pilotage des risques physiques liés au changement climatique ainsi que les plans d'adaptation dans les processus de gestion de la Caisse des Dépôts et de ses filiales. Lorsqu'elles ne sont pas opérateurs directs, il s'agit d'engager avec les gestionnaires immobiliers et d'infrastructures un dialogue sur ce thème et de disposer d'une information régulière sur l'évolution des risques et leur gestion dans la durée, sur les mesures d'adaptation mises en œuvre et planifiées ainsi que sur l'impact constaté des événements liés au changement climatique.

Le calendrier de mise en œuvre de ces trois objectifs (cf tableau ci-dessous) varie selon les portefeuilles et les actifs, en fonction du niveau de détention et du mode de gestion, qui détermine la capacité d'agir des entités du Groupe. Il est étalé dans le temps pour les actifs dont la détention est minoritaire et indirecte qui nécessitent des efforts supplémentaires de collecte des informations permettant l'analyse des risques et de dialogue avec les co-investisseurs et gestionnaires.

⁶ Voir en annexe 1 la chaîne d'impacts du réchauffement climatique

■ **Etat d'avancement en septembre 2022**

● **Immobilier**

		Etude de risque du patrimoine	Mesures et plans et d'adaptation du patrimoine	Prise en compte de l'adaptation dans les acquisitions	Prochaines étapes
Icade - Foncière tertiaire - Foncière santé		oui oui	oui oui	2022 2022	Icade publiera une stratégie d'adaptation renouvelée en 2023
CDC Habitat (bailleur social)		oui	oui	En cours d'étude	Programme d'adaptation en cours dans le cadre des programmes de travaux
La Poste groupe	La Poste Immobilier (exploitation)	oui	oui	en cours	Programme d'adaptation des actifs stratégiques les plus risqués
	CNP Assurances (Groupe LBP)	Réalisation d'une étude du risque physique en 2018	Oui à chaque restructuration lourde	Oui, analyse de risque lors des due diligences	Mise à jour des études risque physique à partir de 2023 (stratégie en cours de définition)
CDC Invest Immo - Portefeuille géré ----- - Portefeuille en gestion déléguée (non géré)		Fin 2022 ----- 2023	Engagement pour 2023 ----- Engagement pour 2024 sur le portefeuille majoritaire direct	oui ----- Systématisé progressivement au gré des validations des AG. Objectif : 2024	Publication de critères d'adaptation dans la politique de d'investissement responsable 2022
Caisse des Dépôts (Exploitation)		En cours	Engagement pour 2023	Engagement pour 2023	
Banque des territoires (Participations minoritaires et gestion déléguée)		Engagement à les finaliser en 2023 sur les principaux actifs	Engagement pour la fin 2023*	Engagement pour la fin 2023	

* sous réserve de l'achèvement de l'analyse de risques

- **Infrastructures**

	Identification des risques en portefeuille	Process d'adaptation du portefeuille	Prise en compte des risques dans les nouveaux actifs
Caisse des Dépôts/Banque des territoires (participations minoritaires) Transport et mobilité Energies renouvelables Infrastructures numériques	Engagement à les finaliser en 2023 sur les principaux actifs	Engagement pour la fin 2023*	Engagement pour la fin 2023
Stoa filiale	oui	oui	oui Stratégie d'adaptation en cours d'élaboration

* sous réserve de l'achèvement de l'analyse de risques

- **Infrastructures Participations stratégiques**

La Caisse des Dépôts et CNP Assurances sont au capital de RTE à près de 50 % et de GRTGaz à près de 40 %. Le dialogue avec ces deux participations stratégiques a été entamé en 2022 sur leurs stratégies de résilience au changement climatique.

	Identification des risques en portefeuille	Process d'adaptation du portefeuille	Prise en compte des risques dans les nouveaux actifs
RTE Participation stratégique	Achevé en 2022	En continu	oui
GRTGaz Participation stratégique	En cours	en cours	

- **Appliquer des principes communs de « bonne adaptation »**

L'incertitude sur l'ampleur à venir du réchauffement et de ses impacts rend la prise de décision d'adaptation particulièrement difficile. Le Groupe Caisse des Dépôts s'inspire de cadres de référence permettant de fonder des démarches d'adaptation rigoureuses, pour garantir leur pertinence en tenant compte de cette incertitude. Dans son dernier rapport de mars 2022 dédié à l'adaptation, le GIEC⁷, a formulé des recommandations dans ce sens. C'est aussi le but des

⁷ AR6 WG2 :

https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf

critères d'adaptation de la taxonomie européenne. L'Ademe⁸, des banques de développement telles que la Banque mondiale⁹, et la BERD¹⁰, ont également listé de bonnes pratiques portant moins sur des objectifs chiffrés à atteindre que sur des raisonnements et étapes à suivre pour se poser les bonnes questions, éviter les écueils et les effets indésirables. Surtout, ces cadres de bonnes pratiques insistent sur la nécessité d'insuffler la culture du risque climatique dans la gestion des activités et d'installer les démarches d'adaptation dans le temps.

Se fondant sur ces lignes directrices et sur ses propres expertises, la Caisse des Dépôts et ses filiales¹¹ adoptent ainsi une série de principes visant à contrebalancer l'incertitude liée au climat futur par l'application de méthodes rigoureuses.

Les entités du groupe Caisse des Dépôts actrices de l'immobilier et des infrastructures s'engagent à adapter leurs activités en portefeuille, acquisitions et prises de participation afin d'accroître leur résilience au changement climatique. Elles cherchent à travailler avec leurs parties prenantes pour intégrer l'adaptation au changement climatique dès la conception des actifs neufs qu'elles acquièrent en tout ou partie.

- Elles fondent leurs démarches d'adaptation sur des études prospectives de risques physiques liés au changement climatique. Progressivement, à mesure du déploiement d'outils appropriés, ces études s'appuieront, si possible, pour les actifs à longue durée de vie, sur l'analyse de multiples aléas, à plusieurs horizons de temps, utilisant plusieurs scénarios climatiques, dont un scénario de fort réchauffement (RCP/SSP5 8.5).
- Elles cherchent à mettre en œuvre et financer des démarches d'adaptation proportionnées et progressives, en concevant des plans d'action à court/moyen terme qui privilégient des mesures robustes, c'est-à-dire pertinentes dans n'importe quel climat futur, notamment des mesures sans regret (efficaces dès à présent), flexibles, réversibles, ou prenant des marges de sécurité (permettent de s'adapter au pire scénario). Ces politiques proportionnées et progressives visent à éviter de sous-adapter, voire sur-adapter leurs activités.
- Elles cherchent à éviter la maladaptation, c'est-à-dire aux conséquences significativement négatives de leurs mesures d'un point de vue environnemental et social.
- Elles envisagent systématiquement le recours aux solutions d'adaptation fondées sur la nature et cherchent à identifier leurs co-bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.
- Elles s'engagent
 - à mettre en place un pilotage des risques du changement climatique et de l'adaptation dans la durée, intégré à leurs processus de gestion des risques et de pilotage des activités et investissements,
 - à évaluer les risques résiduels et à disposer de retours d'expérience sur les événements climatiques observés.
- Elles tiennent compte des plans territoriaux d'adaptation et cherchent à coordonner leurs politiques d'adaptation avec celles des territoires et de leurs parties prenantes.

⁸ méthode TaCCt pour les territoires : <https://tacct.ademe.fr/> et méthode pour les entreprises :

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/4737-entreprises-comment-prendre-des-decisions-pour-s-adapter-au-changement-climatique--9791029717987.html>

⁹ <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2020/11/17/the-adaptation-principles-6-ways-to-build-resilience-to-climate-change>

¹⁰ <https://www.ebrd.com/news/2019/worlds-first-dedicated-climate-resilience-bond-for-us-700m-is-issued-by-ebird-.html>

¹¹ Ces principes sont examinés par CNP Assurances dans le cadre de son processus de validation par son conseil d'administration, d'ici à la fin 2022.

Chaque entité du Groupe traduit ces principes dans son propre plan d'adaptation, par les mesures opérationnelles les plus appropriées à ses activités.

► **Articuler la démarche d'adaptation aux obligations réglementaires**

Les institutions financières du groupe Caisse des Dépôts seront soumises en 2023 aux exigences de transparence, issues de l'article 29 de la Loi Energie Climat, sur les risques physiques liés au changement climatique de leurs portefeuilles, leur gestion et leur réduction. Dans les prochaines années, une nouvelle directive européenne, la CSRD¹², viendra aussi étendre les exigences de transparence des entreprises sur leurs risques climatiques et leurs plans d'adaptation. Ces deux réglementations mettent l'accent sur la dimension financière des risques liés au réchauffement : risques de pertes de revenus, de dépenses inattendues et de perte de valeur. Là où c'est possible, la démarche d'adaptation du Groupe s'articulera aux travaux internes menés pour quantifier financièrement et gérer ces risques.

La Caisse des Dépôts et ses filiales devront également calculer leur part verte selon les définitions établies par la taxonomie européenne. Dans ce cadre, toute activité « alignée » sur la taxonomie devra respecter des critères d'adaptation élevés (critères de contribution significative) ou plus légers (non-nuisance significative). Un travail commun d'interprétation de ces critères sera entrepris avant l'entrée en vigueur complète de ce texte.

Le groupe Caisse des Dépôts cherche à fonder sa démarche d'adaptation sur une interprétation exigeante de ces textes, utile à la gestion opérationnelle des risques des actifs détenus, visant à accroître effectivement leur résilience au changement climatique.

► **Intégrer l'adaptation au changement climatique dans le pilotage du Groupe**

Pour ancrer l'adaptation au changement climatique dans la gouvernance, la stratégie et le pilotage du Groupe, l'objectif d'adaptation au réchauffement :

- est progressivement inscrit dans les lettres d'orientation que la Caisse des Dépôts adresse chaque année à ses filiales et participations stratégiques, selon le rythme de déploiement du plan d'action d'adaptation du Groupe,
- est désormais un critère systématique d'évaluation des décisions de financement et d'investissement prises dans le cadre des comités d'engagement du Groupe,
- fera dès 2023 l'objet de reportings plus précis au groupe Caisse des Dépôts.

De plus, la quantification financière interne des risques intégrera progressivement les risques de pertes de revenus et de valeur des actifs, liés aux conséquences du réchauffement mondial.

¹² Corporate sustainability reporting directive

► En 2023 : poursuite et élargissement des travaux aux autres activités du Groupe

L'élargissement des travaux aux autres activités du Groupe tiendra compte des particularités de chaque type d'activités. Mais l'approche méthodologique adoptée pour l'immobilier et les infrastructures pourra constituer un socle pour ces travaux futurs en s'appuyant sur l'étude de risques physiques du réchauffement, sur la distinction entre activités existantes et activités nouvelles, dans une approche proportionnée à la capacité d'action...

Un premier dialogue avec les services et filiales concernées, fin 2022, visera à établir le programme séquencé de ces travaux, selon la proposition de découpage suivante :

- **filiales opérationnelles et participations stratégiques**

Plusieurs sociétés du groupe Caisse des Dépôts, telles que la Société forestière et la Compagnie des Alpes, incluent déjà l'enjeu d'adaptation dans leur gestion. Pour les participations stratégiques, l'intégration de l'enjeu d'adaptation prendra la forme du dialogue actionnarial.

- **portefeuilles de valeurs mobilières cotées et non cotées, fonds d'investissement**

Ce périmètre concerne la Caisse des Dépôts en tant que gestionnaire des portefeuilles de placement de son propre bilan et de ceux du Fonds d'épargne, ainsi que La Banque postale Asset Management, CNP Assurances et Bpifrance. La réflexion sera menée sur la façon d'aborder l'adaptation pour ces détentions le plus souvent très minoritaires et cherchera à s'appuyer sur les premiers résultats des études de risques physiques, obligation légale dès 2023 pour les acteurs financiers.

- **activités de prêt**

Elles concernent la Banque des territoires, La Banque postale, la Sfil et Bpifrance. Dans cette activité, l'adaptation relève principalement d'une logique de nouvelle offre permettant de financer l'adaptation des activités déjà financées et d'application de critères d'adaptation à l'octroi de nouveaux prêts. Là encore, les résultats d'études de risques physiques qui deviendront obligatoires pour les établissements prêteurs pourraient aider à identifier les contreparties, voire dans certains cas, les actifs financés les plus risqués.



2

Contribution à l'adaptation des territoires et offres de solutions d'adaptation

► L'offre de la Banque des territoires

A partir de 2022 et surtout 2023, la Banque des territoires proposera, en plus des solutions ciblées qu'elle propose déjà à travers, par exemple, le programme SGreen pour les centres de villes moyennes ou le prêt « Catnat », une offre d'adaptation élargie pour les territoires qui pourra faire référence et sans attendre l'élaboration de politiques publiques territoriales plus élaborées à venir (projet de loi SFEC). A cet égard la Banque des Territoires a déjà été associée au dispositif de guichet unique pour la renaturation des villes, en vue de lutter contre les îlots de chaleur.

■ Une approche territoriale intégrée

Les collectivités sont et seront en première ligne face aux risques et à la nécessité de protéger leurs territoires, leurs habitants et leur économie locale. Pourtant, la Banque des territoires a constaté sur le terrain, une prise de conscience très inégale des acteurs locaux et leur difficulté à formuler des demandes, même si l'accumulation des événements climatiques l'accélère dorénavant. Ce contexte appelle un accompagnement fort des territoires pour développer des stratégies territoriales d'adaptation qualitatives et l'émergence de projets adaptés et plus résilients qu'elle entend financer.

■ Six leviers d'action

La Banque des territoires a identifié six leviers d'action pour lesquels elle apportera des offres de conseil et ingénierie, financement, services et consignations :

• 1 prendre en compte l'impératif d'adaptation dans l'offre actuelle

Ce levier sera notamment mobilisé dans le cadre du plan d'adaptation du groupe Caisse des Dépôts (cf supra). La Banque des territoires cherchera à introduire progressivement des conditionnalités liées à l'adaptation pour ses financements et investissements, en s'appuyant sur le calendrier d'introduction de la taxonomie européenne.

• 2 sensibiliser et former aux enjeux de l'adaptation

Déjà engagée en 2022, cette action vise à aider les acteurs locaux à appréhender et qualifier les impacts du changement climatique sur leurs territoires.

- **3 projeter l'impact territorial et préparer le foncier utile à l'adaptation**

La Banque des territoires cherchera à accompagner les acteurs territoriaux dans la définition de stratégies d'adaptation locales et à renforcer la maîtrise foncière pour adapter les territoires ou relocaliser des activités.

- **4 mettre en œuvre des aménagements résilients**

L'objectif est de protéger les territoires, soutenir des modèles d'aménagement adaptés aux aléas locaux tout en préservant les ressources naturelles et la biodiversité.

- **5 préserver et gérer les ressources naturelles : eau, forêt, espaces agro-alimentaires**

Il s'agit d'aider les territoires à s'adapter aux inondations et sécheresses, aux feux de forêts et d'augmenter la résilience des filières agricoles.

- **6 soutenir les territoires confrontés à des événements extrêmes**

Les territoires en crise après une catastrophe naturelle doivent être accompagnés pour reconstruire rapidement et de façon résiliente.

- **Focus : vers un programme Action Littoral**

Tout en proposant son offre à tous les territoires, la Banque des territoires identifie les littoraux, la montagne et l'outre-mer comme des territoires particulièrement vulnérables aux impacts du réchauffement. Le littoral est notamment soumis à l'élévation inéluctable du niveau des mers, provoquant érosion côtière et submersion marine. Territoires denses, qui attirent les populations et accueillent d'importantes activités économiques stratégiques (tourisme, ports...), les littoraux concentrent des risques de coûts sociaux, environnementaux et économiques élevés à court, moyen et long terme. C'est pourquoi la Banque des territoires développera en outre un programme « Action Littoral » spécifique, mobilisant les six leviers identifiés et d'autres, particuliers à ces territoires.

▶ **Solutions d'adaptation des filiales et participations stratégiques**

- **Offre biodiversité du Groupe et adaptation au changement climatique**

La Caisse des Dépôts et ses filiales ont mené en 2022 un travail d'articulation de leurs offres en faveur de la biodiversité. Elles proposent notamment de massifier le déploiement de solutions fondées sur la nature pour adapter les territoires à toutes les échelles, tout en préservant et restaurant la biodiversité.

- **Scet**

La Scet dispose d'une filiale, Even Conseil, spécialiste de l'environnement, qui aide les collectivités territoriales et acteurs locaux notamment pour l'élaboration de stratégies d'adaptation et de maîtrise de la vulnérabilité climatique (anticipation de l'évolution des risques, des modifications des équilibres connus du cycle de l'eau, évolution de la répartition des espèces, etc...). La Scet mobilise cette expertise dans le montage opérationnel des projets et participe à la sensibilisation/formation des techniciens et décideurs des territoires.

- **CDC Biodiversité**

CDC Biodiversité propose une offre globale « Nature en ville ». Outre leurs avantages pour la biodiversité et la qualité de vie, les projets développés mettent en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature, notamment contre la chaleur en ville ou les inondations. Elle gère aussi depuis 2016, le programme Nature 2050, qui soutient des projets volontaires d'adaptation fondés sur la nature, financés par des entreprises.

- **Société forestière**

La Société forestière gère le patrimoine forestier de clients investisseurs, dont la Caisse des Dépôts et CNP Assurances. Pour les aider à réduire les risques du changement climatique, elle leur propose l'expertise leur permettant d'intégrer le changement climatique dans les plans de gestion des forêts à moyen terme, de diversifier les implantations géographiques de leurs forêts, de diversifier les essences notamment en introduisant de nouvelles essences et de souscrire des assurances contre les principaux risques. Elle participe également aux réflexions de place, à la recherche expérimentale et à l'introduction de critères d'adaptation dans les certificats de gestion durable des forêts PEFC et FSC.

- **Egis**

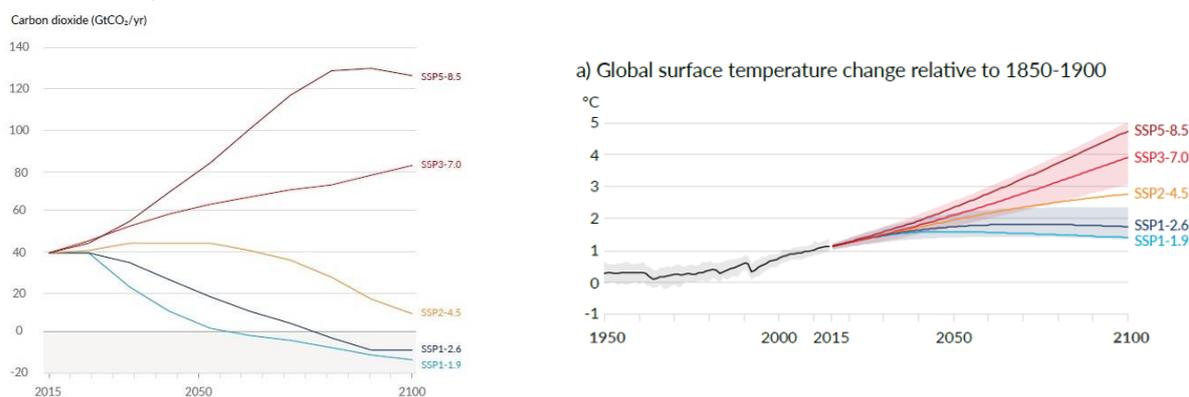
Egis, société d'ingénierie désormais participation stratégique de la Caisse des Dépôts depuis l'ouverture de son capital, s'est engagée en 2022 à systématiser d'ici à 2030 les études de vulnérabilité climatique dans ses projets d'ingénierie, grâce à ses outils de diagnostic de risques et développe des solutions spécifiques pour adapter les infrastructures et territoires au changement climatique.

Annexes

Annexe 1 Du réchauffement mondial aux risques physiques

● Le GIEC établit des scénarios prospectifs¹³) de quantité d'émissions de gaz à effet de serre possibles (à gauche). Il déduit de ces volumes d'émissions des niveaux de réchauffement possibles (à droite).

Quel que soit le volume d'émissions futur, le réchauffement jusqu'en 2040 est déjà déterminé par les émissions passées et présentes (zone de recoupement à droite). Ensuite, les scénarios divergent, montrant l'importance de réduire les émissions.

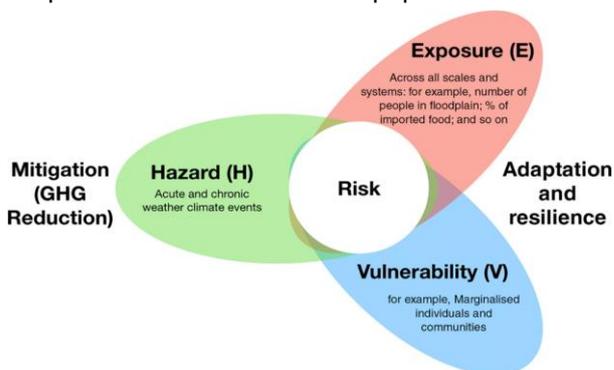


- Le réchauffement mondial se manifeste par des aléas variés, selon les différentes géographies.
 - Aléas chroniques : hausse de la chaleur moyenne, changement de régime des vents et des précipitations, érosion côtière ...
 - Aléas aigus : vagues de chaleur et de froid, tempêtes, feux de forêts, précipitations massives, inondations, glissements de terrain...

Des projections territoriales permettent d'estimer les niveaux d'aléas (fréquence, intensité) selon les différents scénarios du GIEC.

- la chaîne d'impact du réchauffement sur les activités/actifs/populations

Les risques physiques du changement climatique résultent de la combinaison de niveaux d'aléa, de l'exposition des activités/actifs/populations et de leur vulnérabilité.



Aléa : phénomène lié au changement climatique
Exposition : localisation + chaîne d'approvisionnement + marché+ autres éléments de contexte
Vulnérabilité : caractéristiques intrinsèques de l'actif/l'activité/la population

¹³ Les scénarios RCP (representative concentration pathways) ont été remplacés dans le dernier rapport du GIEC par les SSP (Shared socio-economic pathways), équivalents en termes de volumes d'émissions. Nous utilisons le terme RCP/SSP.

Annexe 2 Climat en France et perspectives

Vulnérabilités

Selon une étude de l'Etat¹⁴, six Français sur 10 sont d'ores et déjà concernés par des événements climatiques, avec une exposition très forte de 15 % de la population ou forte pour 47 %. Les risques climatiques se concentrent sur environ 15 % de la surface du territoire ou 15 % des communes. Environ deux tiers des phénomènes climatiques correspondent à des inondations et un cinquième relève de phénomènes atmosphériques (cyclone, ouragan, tempête). L'essentiel des victimes (85 %) résulte des vagues de chaleur.

Les territoires ultramarins se trouvent en outre concernés par les ouragans sur l'ensemble de leurs territoires et exposés aux submersions marines sur leurs littoraux.

Domages et sinistres passés et futurs

Les indemnités versées par les assureurs¹⁵ à la suite d'aléas naturels se sont élevées à 74 Md€ entre 1989 et 2019, à la suite de tempêtes principalement, d'inondations et dans une moindre mesure, de sécheresses. A horizon 2050, dans un scénario SSP/RCP 8.5, il faut s'attendre à un quasi-doublement (+ 93 %) ; la hausse sera sensiblement plus forte pour la sécheresse (+215 %) que pour les inondations et les tempêtes (+87 % et +46 % respectivement). La submersion marine est, estime France Assureurs, après les sécheresses, le 2ème péril pouvant engendrer des surcoûts d'indemnisation importants.

Perspectives du climat selon Météo France¹⁶

Jusqu'en 2040, le **réchauffement moyen** en France métropolitaine sera assez semblable dans différents scénarios. D'ici à la fin de siècle, il serait de l'ordre de +1 °C en SSP/RCP2.6, par rapport à la période 1976-2005, +2,2 °C en SSP/RCP4.5 et +4,5 °C en SSP/RCP8.5. La hausse de température sera plus forte l'été, plus marquée dans le Sud, l'Est et en montagne.

Le nombre de jours de **vagues de chaleur** est annoncé en hausse dans tous les scénarios. En fin de siècle, le nombre de jours de vagues de chaleur pourra doubler avec un scénario RCP2.6 mais être multiplié par 3 à 4 en SSP/RCP4.5 et par 5 à 10 en SSP/RCP8.5. Cette évolution sera exacerbée dans l'arc méditerranéen, le couloir rhodanien et la vallée de la Garonne.

Les **précipitations** évolueront peu en moyenne, mais fortement entre les saisons avec une hausse en hiver, en particulier au Nord et une baisse en été. L'intensité des **pluies extrêmes** augmentera légèrement tout au long du siècle sur pratiquement tout le territoire, en particulier au Nord et Nord Est et sur le littoral de la Manche. S'y ajoutera la multiplication d'épisodes méditerranéens encore peu modélisés.

Les épisodes de **déficits de précipitation** augmentent en fin de siècle respectivement de 30 à 50 % dans les scénarios SSP/RCP4.5 et SSP/RCP8.5. Les régions les plus concernées sont la moitié Sud-Ouest du pays, et notamment le pourtour méditerranéen, le Bassin aquitain et l'Ouest de la France (Bretagne et Pays de la Loire).

L'évolution des **vents forts** en France présente une grande incertitude. Les régions ayant une plus forte probabilité de renforcement du vent est le quart Nord-Est, voire la moitié Nord. À l'inverse, la probabilité la plus forte de diminution concerne la moitié Sud et particulièrement le Sud-Ouest.

14 <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/risques-climatiques-six-francais-sur-dix-sont-dores-et-deja-concernes>

15 <https://www.franceassureurs.fr/assurance-protège-finance-et-emploi/assurance-protège/actualités/changement-climatique-quel-impact-sur-l'assurance-a-l'horizon-2050/>

16 <http://www.drias-climat.fr/accompagnement/sections/296>